

Aquasport juniville 13 Avenue des Ecoles 08310 Juniville	Contrat :	
NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU BÉNÉFICIAIRE	RÉFÉRENCES Référence du contrat : Prestation : Valide du :	

Conditions Générales (CGV)- AquaSport-Juniville

Article 1 : Définitions

Activités : Désigne toutes les activités proposées par AquaSport.
AquaSport : siège social est situé au 13 avenue des écoles 08310 Juniville, immatriculée au RCS de Reims sous le n° [908 0119 755](tel:9080119755)
Contact : contact@aquasport-juniville.fr | Tél : 06 98 85 08 25
Adhérent : Toute personne physique ou morale ayant accepté les présentes CGV en s'acquittant des droits d'entrée. **Conditions Générales de Vente (CGV)** : Les présentes conditions régissant les relations entre AquaSport et ses adhérents.

Article 2 : Modalités et Conditions d'Accès

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d'ouverture et du règlement intérieur, l'adhérent peut s'inscrire à une activité au tarif indiqué.

Étapes de souscription :

1. Remplir et signer le formulaire d'inscription.
2. Payer le droit d'accès (places, forfait ou abonnement).
3. S'inscrire au préalable pour chaque séance (par téléphone, sur le site internet ou sur place).

Réservation : Les réservations sont valides une semaine après la séance précédente. L'adhérent est responsable de vérifier ses réservations (date, heure, activité). Toute annulation doit être effectuée au plus tard 48h avant le début de la séance. Passé ce délai, la séance sera décomptée.

Article 3 : Places, Forfaits et Validité

Les places et forfaits sont nominatifs et non remboursables.

Tarifs : Les prix (TTC) en vigueur sont affichés sur le site internet et à l'accueil du centre.

*les cours seront annulés en cas de nombre insuffisant de participants (4)

Modes de paiement : Espèces, chèque, carte bancaire sont acceptés. Les règlements à distance bénéficient d'un droit de rétractation de 14 jours, sauf exception.

Direction se réserve le droit de les modifier.

Prolongation : La validité des forfaits peut être prolongée en cas de fermeture technique du centre, dans une limite de 30 jours consécutifs.

Bons cadeaux : La validité des bons cadeaux est prolongée de 2 mois.

Article 3.1 : Cours Bébé Nageur et Natation Enfants

Bébés nageurs : Les cours sont accessibles aux nourrissons à jour de leurs vaccinations, accompagnés d'un parent. Le maître nageur conseille et guide, mais n'assume pas la responsabilité du nourrisson.

Natation enfants : Accessible aux enfants dès 5 ans. Les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'au bord du bassin et être présents à la sortie. Les photos et vidéos sont strictement interdites durant les cours, sauf autorisation spéciale. **Les absence** aux cours de natation et aux stages ne donnent lieu à aucun remboursement .

Article 3.2 : Autres Prestations

Privatisation : Il est possible de privatiser l'espace aquatique. Des tarifs de groupe et des offres pour les Comités d'Entreprise (CE) sont disponibles sur demande.

Les promotions ne sont pas cumulables avec d'autres offres.

Article 3.3 : Planning, Horaires et Fermeture

Horaires et planning : Le planning des activités et les horaires d'ouverture sont disponibles à l'accueil et sur le site internet. Le centre est ouvert au minimum 45 semaines par an avec une fermeture maximale de 6 semaines. Aucune compensation n'est prévue en cas de fermeture programmée.

Article 4 : Modalités d'Achat

Les tickets et forfaits sont vendus exclusivement à l'accueil du centre aquatique. Toute acquisition réalisée en dehors de ce cadre peut être refusée.

Facilités de paiement : Possibilité de paiement en plusieurs fois sans frais pour les forfaits ou abonnements, sur demande à l'accueil.

Article 5 : Sanctions

Motifs de sanction : Toute fraude, défaut de paiement ou comportement contraire aux CGV peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive, sans droit à remboursement.

Article 6 : Réclamations

Les réclamations doivent être adressées à la Direction par lettre recommandée avec accusé de réception. Une résiliation de forfait ou abonnement est possible uniquement en cas de problème médical (certificat requis) ou changement de situation professionnelle (attestation de l'employeur), avec un minimum de 45 jours d'arrêt.

Article 7 : Force Majeure

AquaSport décline toute responsabilité en cas d'impossibilité d'exécution de ses obligations en raison d'événements extérieurs indépendants de sa volonté (maladies, intempéries, problèmes techniques, etc.).

Article 8 : Règlement des Litiges

Tout litige sera soumis à la législation française et à la juridiction compétente choisie par l'adhérent.

Article 9 : Autres Dispositions

Les CGV constituent l'intégralité de l'accord entre AquaSport et l'adhérent. Toute clause jugée contraire à la loi sera écartée sans affecter les autres dispositions.

Article 10 : Assurance

AquaSport est couvert par une assurance responsabilité civile. L'adhérent peut souscrire une assurance "individuelle accident" à sa charge pour couvrir les activités sportives. Les casiers sont disponibles, mais sans surveillance spécifique. En cas de vol, seule une plainte enregistrée auprès des forces de l'ordre sera prise en compte.

Article 11 : Médiation

En cas de litige non résolu, l'adhérent peut saisir le médiateur SAS Médiation Solution (<https://sasmediationsolution-conso.fr>) après une démarche préalable écrite auprès d'AquaSport.

Article 12 : Loi Informatique et Libertés

Conformément à la loi n°78-17, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. AquaSport s'engage à ne pas transmettre ces données à des tiers sans consentement préalable.

Article 13 : Résiliation

L'achat d'un accès aux services d'**AquaSport-Juniville**, quelle que soit sa nature (abonnement, forfait, carte d'accès), est considéré comme définitif, excepté dans les cas de rétractation mentionnés précédemment. Aucune résiliation ne sera acceptée hors des cas spécifiques énoncés ci-dessous.

Toutefois, la possibilité de résilier est offerte à l'adhérent en cas d'incapacité médicale permanente, empêchant la pratique des activités proposées par **AquaSport-Juniville**.

Dans ce cas, l'adhérent devra fournir un certificat médical attestant de cette incapacité permanente dans un délai de 14 jours suivant sa délivrance. Le certificat peut être transmis par email à l'adresse suivante : contact@aquasport-juniville.fr, par courrier postal à l'adresse : **AquaSport-Juniville**, 15, rue des écoles, 08310 JUNIVILLE (le cachet de la poste faisant foi), ou directement à l'accueil du centre durant les heures d'ouverture.

Par ailleurs, l'adhérent ayant souscrit un abonnement de 30 séances, pourra demander la résiliation pour des raisons professionnelles contraignantes, rendant impossible la participation aux activités proposées par **AquaSport-Juniville**.

Cela concerne notamment un changement de poste, une modification des horaires de travail entraînant un changement dans le contrat de travail, ou une nouvelle embauche survenant pendant la durée de l'abonnement.

Dans ce cas, l'adhérent devra fournir un justificatif officiel de ce changement, ou une copie de son nouveau contrat de travail, dans un délai de 14 jours suivant la date de la modification ou la signature du contrat. Ce justificatif pourra être transmis par email à : contact@aquasport-juniville.fr, par courrier à l'adresse postale : **AquaSport-Juniville**, 13, rue des écoles, 08310 JUNIVILLE (le cachet de la poste faisant foi), ou en le remettant directement à l'accueil du centre durant les heures d'ouverture.

En cas de décès de l'adhérent, un ayant-droit pourra demander la résiliation du contrat en fournissant à **AquaSport-Juniville** un certificat de décès dans un délai de 14 jours suivant son émission. Cette démarche peut être effectuée par email à contact@aquasport-juniville.fr, par courrier postal à l'adresse : **AquaSport-Juniville**, 13, rue des écoles, 08310 JUNIVILLE, ou directement à l'accueil du centre durant les heures d'ouverture.

Dans le cas où l'adhérent se trouve incarcéré, la résiliation pourra également être demandée, à condition de fournir un certificat de présence en détention dans un délai de 14 jours suivant la délivrance de ce document, par les mêmes moyens de communication (email, courrier postal ou en personne à l'accueil).

Si le centre **AquaSport-Juniville** ferme pour une durée supérieure à deux mois consécutifs, l'adhérent aura la possibilité de résilier son contrat en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : **AquaSport-Juniville**, 13, rue des écoles, 08310 JUNIVILLE. La résiliation sera effective dans un délai de 15 jours suivant la réception de la lettre.

Dans tous les cas de résiliation mentionnés, **AquaSport-Juniville** précise qu'aucun remboursement ne sera effectué pour les séances individuelles non utilisées ou les séances restantes sur le pack acheté.

AquaSport-Juniville
contact@aquasport-juniville.fr
Dirigeant : Simon Duhant

<p>Fait à : Juniville</p> <p>Le :</p>	<p>Signature :</p> <p>Je reconnais avoir lu et pris connaissance des conditions de ce document</p>
---------------------------------------	---

